

N° Stagiaire :

Formation / Certification :			
Spécialité :		Durée :	
Niveau :		Format :	
Date de début :	14/09/2026	Date de fin :	30/04/2027

Nom :		Prénom :	
du cocontractant ci-après désigné par le stagiaire			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél fixe :		Tél portable :	
Courriel :			
Né(e) le :		à :	Pays : <input type="text"/>

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à 6353-7 du Code du Travail

A. SITUATION A L'ENTREE DU STAGE

Formation prise en charge par :

le stagiaire* l'entreprise du stagiaire un organisme de financement

Montant Montant Montant

*Dans ce cas passez à la rubrique C, sinon veuillez renseigner la rubrique B

B. DETAILS CONCERNANT L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME DE FINANCEMENT (si concerné)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme de financement :

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone: Courriel:

Contact : Convention N°

Dans l'éventualité où le stagiaire trouverait une source de financement de l'action, les modalités de paiement (montant et échéancier) feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

C. COÛT DE LA FORMATION

Coût total : Montant versement 1 : date :

Coût de la formation : Montant versement 2 : à régler avant le

Coût de la certification :

Fait à Pessac, le

Pour le Président,
Le directeur de la Cité des Langues Étrangères,
du Français et des Francophonies (CLEFF)

Signature du stagiaire précédée de la mention
"lu et approuvé"

Le stagiaire doit obligatoirement signer le recto-verso du contrat.

Concernant les modalités de règlement, le délai de rétractation et les conditions de résiliation, veuillez vous référer au verso du contrat.

Article 1 : Objet du contrat voir la partie "Formation" au recto du contrat.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation : action d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation commencera le **14/09/2026** Toute inscription effectuée au-delà de la date de début des enseignements ne donne pas lieu à un dégrèvement tarifaire. Les cours qui tombent un jour férié ne donnent pas forcément lieu à un rattrapage.

La formation est dispensée sur un volume horaire de :

Les cours sont dispensés en

Cependant, selon les circonstances, les modalités d'enseignement pourraient évoluer et changer de format ponctuellement (mise en distanciel...).

Les modalités de contrôle des connaissances sont celles du contrôle continu.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée sur demande. Dans le cadre d'une prise en charge, un relevé d'assiduité sera fait et transmis à l'entreprise ou l'organisme de financement.

Article 4 : Délai de rétractation et annulation

A compter de la date de l'envoi numérique du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce délai, il doit informer l'organisme de formation par écrit (mail ou message sur la plateforme d'inscription). Dans ce cas, la totalité des frais versés sera remboursée sur demande.

Si le nombre d'apprenants s'avérait insuffisant, la Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (CLEFF) se réserve la possibilité d'annuler le stage. Dans ce cas, la totalité des frais versés sera remboursée sur demande.

Article 5 : Date d'effet et durée du contrat.

Le présent contrat prend effet à compter de la signature par toutes les parties pour une durée définie dans la partie formation.

Article 6 : Dispositions financières

Le tarif de l'action de formation fixé par l'arrêté n°2022-010 du 13/06/2022 (certifications) et par l'arrêté n° 2026-003 du 09/02/2026 (cours du soir) s'élève à :

Article 7: Modalités de paiement

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

en application de l'article L6353-6 du Code du Travail : paiements échelonnés : avec un premier paiement de 50 % de la somme totale et 50 % le 30 du mois suivant.

par dérogation aux dispositions de l'article L6353-6 du Code du Travail : paiement unique d'un montant de selon la formation choisie.

Dans l'éventualité où le stagiaire trouverait une source de financement de l'action de formation, les modalités de paiement (montant et échéancier) feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

Article 8 : Interruption du stage

En cas d'abandon du stage par le stagiaire, le présent contrat est résilié.

Les modalités de remboursement (délibération CA2026/19 du Conseil d'Administration du 19 juin 2026) sont disponibles sur la page du Département des Langues du Monde (DLM) du site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 9 : Cas de litiges

Tout différend éventuel relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Pessac, le 25/06/2026

Signature du stagiaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Le stagiaire doit obligatoirement signer le recto-verso du contrat.